

Le Sénat

démonstrations d'amitié mais fondamentalement vénale et mercenaire. C'est tout à l'honneur des Canadiens qu'ils n'en aient pas été dupes.

Je comparerais la situation fédérale avec celle des provinces et des municipalités où il n'existe pas de deuxième chambre, alors qu'à mon sens, la majorité des Canadiens sont d'avis que leurs gouvernements municipaux et provinciaux fonctionnent plus effectivement et entretiennent de meilleurs rapports que le gouvernement fédéral avec ceux qu'ils représentent. Au Canada, il me semble que 85 p. 100 de nos lois, y compris les lois provinciales et les règlements municipaux, sont adoptées sans l'intervention d'une seconde chambre. Je doute que l'absence d'une seconde chambre rende cette législation sensiblement inférieure.

Alors que le Sénat ne traite pas directement des lois portant affectation de crédits, il n'en reste pas moins qu'en matière de dépenses, environ 85 p. 100 des décisions qui doivent faire l'objet d'un examen parce qu'elles ne sont pas obligatoires en vertu d'une loi ou d'un programme, passent par les assemblées législatives et les conseils municipaux.

Monsieur le Président, les gouvernements ont trois fonctions majeures: celle de légiférer, de dépenser à des fins légitimes et celle de créer une éthique ou une culture politique et de la promouvoir dans notre société. Dans ces trois domaines, le Canada ne s'est pas trouvé avantaagé du fait que le Sénat existe et qu'il intervienne.

En terminant, monsieur le Président, pour qu'on ne m'accuse pas de n'avoir été que négatif envers le Sénat, je dois reconnaître que ces dernières années, cette institution a produit de bons rapports et réalisé de bonnes études d'envergure. Il nous a donné des documents intelligents, intellectuellement stimulants, qui contenaient des analyses solides et de saines recommandations. Après ces quelques louanges, intéressons-nous maintenant aux énormes inconvénients que présente cette institution, en particulier à ce qu'elle nous coûte. Son budget des dépenses s'élève à 27 millions de dollars pour 1985-1986. Il faut admettre que l'on pourrait accomplir ses fonctions de manière plus efficace, plus efficiente, plus rentable et moins offensante pour les Canadiens en embauchant davantage de chercheurs et de rédacteurs pour les comités parlementaires et même pour les députés.

Le Sénat canadien a fait son temps, monsieur le Président. Nous avons l'occasion, pendant cette législature, de lui donner la place qui lui convient en le reléguant à l'histoire. J'espère que nous ne la laisserons pas échapper.

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur le Président, le député de Kenora-Rainy River (M. Parry) a signalé certains aspects positifs du Sénat. Je l'en félicite. Quant au reste de ses propos, il me semble qu'avec un peu plus d'étude et une analyse approfondie concernant le rôle du gouvernement canadien, il constaterait peut-être qu'à bien des égards la Chambre est débordée de travail. Il existe sans doute de très bonnes raisons pour répartir cette tâche entre la Chambre haute et la Chambre des communes.

Si le Sénat a si mauvaise presse, c'est parce que des premiers ministres l'ont bafoué par le passé, en particulier le dernier premier ministre qui a perdu son poste tout récemment. C'était

se moquer du Sénat que de lui envoyer une mesure à 15 heures avec ordre d'en avoir fini à 17 heures pour lui faire subir la sanction royale. Il ne fallait pas que le Sénat fasse attendre la Chambre. Cela enlevait certes au Sénat la possibilité de faire un examen, sans parler d'un examen objectif, des décisions de la Chambre des communes.

• (1720)

Nous avons discuté aujourd'hui d'un projet de loi sur la Constitution. C'est justement une question sur laquelle il aurait été utile de réfléchir longuement. Si cela s'était fait plus tôt, nous n'aurions pas eu besoin de discuter du projet de loi qui était à l'étude aujourd'hui et qui doit être adopté pour modifier la Constitution. Celle-ci n'a pas été planifiée correctement, mais le Sénat était capable d'entreprendre le travail nécessaire.

M. Keeper: Il ne l'a pas fait.

M. McCain: Il n'a pas eu le temps de le faire. Les députés savent qu'un certain délai avait été imposé à la Chambre pour l'étude de la loi sur la Constitution. La Chambre n'avait pas pu en faire une étude approfondie et le sujet du projet de loi n'avait pas été renvoyé au comité pour qu'il puisse entendre les recommandations du public. On voulait tout simplement sauver les apparences.

Au moment de l'étude au comité, certains avaient parlé des points faibles de la constitution d'autres pays. On avait recommandé au comité de mettre au point une constitution qui ne ferait pas du tribunal le législateur tout en privant la Chambre des communes de ses pouvoirs législatifs. C'est ce qu'avaient notamment recommandé certains membres de l'autre endroit.

A mon avis, la Chambre des communes est déjà surchargée de travail. Les députés de tous les partis se plaignent de ne pas avoir suffisamment de temps pour les débats et du fait que la structure actuelle des comités de la Chambre ne leur donne pas suffisamment de temps pour examiner convenablement toutes les questions qui leur sont renvoyées. Je soutiens donc que le bicaméralisme a encore plus sa raison d'être qu'auparavant. Je reconnais que bon nombre de députés de tous les partis ne sont pas de cet avis. Je sais que la réputation du Sénat dépend non seulement de ce qu'il a fait dans le passé, mais aussi de la façon dont il a été exploité par des gouvernements qui ne voulaient pas d'un second examen objectif ou d'interventions dans leur propre programme législatif.

J'affirme qu'il n'y a pas de meilleur exemple des abus que la structure actuelle a imposés à la Chambre à l'occasion que ce qui est arrivé quand l'ancien vice-premier ministre du Canada a décidé de faire une obstruction systématique aux crédits budgétaires dont le Canada avait besoin à un moment très mal choisi. C'était encore un mauvais service qu'il rendait à l'assemblée à laquelle il avait été nommé, même s'il savait très bien quelles seraient les conséquences de prolonger ce débat.

Comme l'a dit le député de Kenora-Rainy River (M. Parry), le comité de l'agriculture du Sénat a donné au Canada une étude de l'érosion et de la détérioration des sols que d'autres gouvernements voudront sans doute examiner soigneusement. C'est vers les tâches de ce genre et l'examen du programme législatif du gouvernement que le Sénat devrait se tourner.